

Accueil de la petite enfance (FR)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

LE GOUVERNEMENT JURASSIEN POUSSE A LA ROUE

A l'instigation du Bureau de la condition féminine (BCF), le gouvernement jurassien a demandé au Conseil fédéral que la Suisse adhère à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Suisse avait dit non en 1980, mais les Jurassiens estiment que la prochaine conférence de Nairobi (cf. notre dossier) est une bonne occasion pour corriger le tir. En outre, par la votation populaire de 1981 sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, la Suisse avait exprimé clairement son désir de s'engager dans cette voie. — (mh)



Dessin paru dans « Le démocrate » du 9 mai, à l'occasion de la démarche du gouvernement jurassien (cf. ci-dessus). Sans commentaire...

ADF-VAUD : LA CONTINUITE

A l'occasion de leur 77e assemblée générale samedi 4 mai à Montreux, les déléguées des 8 sections de l'Association vaudoise pour les droits de la femme réaffirmaient avec vigueur leur position en ce qui concerne les deux grandes votations fédérales de l'année : elles ont dit **non** à l'initiative « Pour le droit à la vie » et **oui** au Nouveau droit matrimonial.

Les rapports statutaires rendaient compte d'une part de l'activité du comité cantonal et, d'autre part, des innombrables sujets de conférences, cours, dé-

bats et recherches traités par les sections différentes en 1984 : civisme, droit, projets de lois... les thèmes ne manquent pas pour qui s'intéresse à la vie publique et pour qui cherche à améliorer la condition de la femme. Après l'adoption des rapports et des comptes, la présidente Odile Jaeger, présenta l'enjeu de la votation du 9 juin ; l'association qui avait soutenu très fermement il y a plus de dix ans la décriminalisation de l'avortement, ne pouvait aujourd'hui que combattre l'initiative « Pour le droit à la vie ». La référence au passé de l'association est encore plus évidente lorsqu'il s'agit du droit matrimonial. « Egalité dans la famille, dans l'instruction, dans le salaire et devant la loi » réclamaient les féministes il y a cent dix ans, revendication reprise par l'Association pour le suffrage féminin en 1907. Cette égalité dans le couple que propose le nouveau droit matrimonial, sera-t-elle admise le 22 septembre ? Il le faut, dit avec conviction Gertrude Girard-Montet, ancienne conseillère nationale, chargée de rappeler aux déléguées les points forts de ce nouveau droit du mariage. L'ancienne présidente de l'Association pour le suffrage féminin ne comprend pas d'ailleurs qu'on puisse s'opposer à une révision si nécessaire d'un code presque centenaire.

Ah ! si nous pouvions conclure comme le rédacteur du Journal de Montreux de 1919* dans un compte rendu d'une conférence d'Emilie Gour : « (Elle n'a probablement convaincu personne,) car aujourd'hui ne dénie le droit de vote aux femmes que quelques entêtés et entêtées qui ne veulent pas convenir que l'heure a sonné de réparer une grosse injustice. » — (sch)

* Cité par Emmeline Grau, responsable de la section de Montreux dans les paroles de bienvenue qu'elle adressa aux déléguées au début de l'assemblée.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (FR)

Un débat public a eu lieu à Fribourg, le 30 avril sur le thème de la petite enfance. Les possibilités d'accueil, le nombre de places à disposition, l'information qui circule mal à ce sujet et les parents qui se retrouvent seuls avec leurs problèmes, le caractère de ces lieux d'hébergement : crèche, garderie, école, la formation des animatrices, la loi sur la surveillance des placements qui n'est toujours pas sous toit. Mme Bernadette Widder a été élue présidente de l'association.

Adresse : Association parents et crèche, case postale 611, 1701 Fribourg. Tél. 037/31 19 76.

DROIT MATRIMONIAL : COMITE VAUDOIS

En vue de la votation fédérale du 22 septembre prochain s'est créé à Lausanne le **Comité vaudois pour le nouveau droit matrimonial**. Il est ainsi composé :

Présidente : Odile Jaeger-Lanore, présidente de l'Association vaudoise pour les droits de la femme.

Vice-présidents : Romain Berberat, député, président du Parti démocrate-chrétien vaudois ; Daniel Brelaz, conseiller national, Groupement pour la protection de l'environnement ; Pierre Cevey, conseiller d'Etat, Parti radical-démocratique vaudois ; Yvette Jaggi, conseillère nationale, Parti socialiste vaudois ; Christiane Jaquet, députée, Parti ouvrier populaire vaudois.

FRIBOURG : ECRIVAIN(E)S EN FETE

Samedi et dimanche 20 et 21 avril, a eu lieu à Fribourg la fête des Lettres Romandes. Organisée par les sociétés cantonales d'écrivains, l'alliance culturelle romande et le Pen club de Suisse romande, cette fête a réuni plus de 40 écrivains de langue française et une cinquantaine d'écrivains, dont un livre et une photographie (pour chaque auteur) étaient exposés.

Le Prix de Fribourg, remis pour la première fois, a été décerné à une Vaudoise, **Mme Gisèle Ansorge**, pour un recueil de nouvelles qui devra maintenant être publié. Rappelons que trois des sociétés romandes d'écrivains sont présidées par des femmes, soit Mme Marie-Thérèse Daniels pour la société fribourgeoise, Mme Liliane Ménétrety pour la société genevoise, Mme Francine-Charlotte Gehri pour la société vaudoise.

Cette dernière a participé au cabaret du vendredi soir en présentant des textes de Jacqueline Thévoz, Gabrielle Faure, Amélie Plume, pour ne citer que les auteurs féminins, ainsi qu'à la matinée enfantine du dimanche où elle s'est fait conteuse.

A l'occasion de cette fête, le quotidien de Fribourg, *La Liberté*, dans son supplément du dimanche, a présenté une autre lauréate récente, Mme Marie-Claire Dewarrat, de Châtel-Saint-Denis, qui avait reçu le Prix Alexis Peiry en hiver 1983 et dont le recueil de onze nouvelles vient de paraître aux Editions de l'Aire sous le titre « L'été sauvage ». — (bg)